

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 73

chargée de l'examen du postulat de M. Oleg GAFNER « Protéger les adolescent·e·s et les jeunes adultes - : tests gratuits pour les infections sexuellement transmissibles »

Présidence :	Mme Constance VON BRAUN (Les Verts)
Membres présents :	Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts); M. Oleg GAFNER (Les Verts); Mme. Sarah DEPALLENS (socialiste); Mme Séverine GRAFF (socialiste); M. Pedro MARTIN (socialiste); M. Roland PHILIPPOZ (socialiste); Mme Eliane AUBERT (Libéral-Radical); Mme Pauline BLANC (Libéral-Radical); Mme Françoise PIRON (rempl. Anouck SAUGY (PLR)); Mme Gaëlle KOVALIV (Ensemble à Gauche); Mme Patrizia Deborah MORI (UDC)
Membres excusés :	Mme Clara SCHAFFER (Vert'libéraux).
Municipal concerné :	M. David PAYOT, municipal en charge de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.
Accompagné par :	Mme Béatrice DELANOY ORTEGA, cheffe du service santé et prévention
Notes de séances :	Mme Chiara Lo Priore

Lieu : Salle des Commissions, Hôtel-de-Ville, Lausanne

Date : 5 février 2024

Début et fin de la séance : 17h00 à 17h55

Discussion générale

Le postulant explique que son postulat s'inspire d'une série de postulat d'autres villes suisses. La santé sexuelle est un des enjeux majeurs de la santé publique, dans lequel la prévention joue un rôle très important. La Ville de Lausanne a un contact privilégié avec les jeunes et doit donc jouer un rôle en tant que ville-centre par rapport à la stratégie de dépistage dans le canton. Les diagnostics du VIH sont en baisse, tandis que les autres IST, notamment la chlamydia et la gonorrhée, sont en augmentation constante. L'augmentation se justifie par exemple par l'élargissement des stratégies de test depuis ces dernières années. En Ville de Lausanne, en dehors des médecins généralistes et autres centres qui traitent les cas individuels, les centres de référence pour des dépistages sont le Centre de compétence VIH-IST de la Fondation PROFA, Unisanté avec sa consultation anonyme et le Checkpoint Vaud (santé sexuelle HSH et trans) de la Fondation PROFA pour la communauté queer dans son ensemble.

Si l'on s'intéresse aux coûts de ces différentes prestations, ces derniers fluctuent. La panoplie des IST, VIH et hépatites comprise, le prix préférentiel pour les personnes de moins de 25 ans vacille entre 40 et 80 francs pour le dépistage, et ce, en dehors des coûts de consultation pour le personnel qui peuvent parfois s'ajouter en sus. Parfois, ont lieu des campagnes de dépistage gratuites, pour certaines populations cibles. 88% des bénéficiaires de cette journée gratuite disent que la gratuité est le facteur déclencheur du dépistage.

Swissmedic a décidé que ces tests, qui consistent en des frottis, ne pourraient être remboursés par l'assurance obligatoire que s'ils étaient effectués par du personnel soignants. Cette décision a eu un grand impact sur l'accès à ces tests, mais a également eu pour effet de mettre

Conseil communal de Lausanne

fin à la technique du « pooling », qui consiste à cumuler plusieurs échantillons en une seule fois pour diagnostiquer la maladie.

Dans les documents qui sont disponibles sur le site de Checkpoint et PROFA, le Conseil d'État a rappelé dans la réponse à l'interpellation n°23-126, qu'il n'y avait aucune base scientifique permettant de douter de l'utilité de ces outils dans une stratégie de testage.

La ville de Zurich a voté à l'unanimité un projet pilote de trois ans consistant à permettre un accès gratuit à tous les jeunes de moins de 25 ans domiciliés en ville de Zurich ainsi qu'à tous les bénéficiaires de la carte culture. Ainsi, ce projet permet aux personnes qui hésitent à se faire dépister pour des raisons économiques de ne pas être freinées à le faire. 260 personnes par mois ont recours au service en ville de Zurich. À Lucerne, une même proposition a également été faite. Il précise qu'il n'a malheureusement pas trouvé l'état des délibérations du Conseil communal de Lucerne.

Il plaide pour que la Municipalité revienne avec un projet qui prenne les données de l'État civil afin de pouvoir chiffrer combien de personne serait concerné en moyenne à Lausanne. Il explique qu'il n'a pas intégré la question de l'évaluation scientifique dans le projet, mais que cela pourrait être inclus en fonction de l'ambition de la Municipalité et de la manière dont elle adapterait la proposition.

Monsieur le Municipal a un doute quant au champ d'action que la commune possède. En effet, le postulat dépasse le champ d'action de la Ville, car il s'adresse à un public plutôt plus âgé et nécessiterait des démarches articulées avec des acteurs cantonaux comme PROFA.

La position exprimée au niveau du Canton à ce sujet est celle que l'on peut trouver dans l'exposé des motifs et projets de loi de décembre 2017, en réponse à une motion de Brigitte Crottaz et consorts « Pour une gratuité du test VIH anonyme »¹, qui modifiait la Loi sur la santé publique du 29 mai 1985, de manière à élargir aussi l'accès au dépistage pour certains publics. Cet élargissement se réalise en fonction, d'une part, de comportements qui peuvent justifier les contrôles et, d'autre part, d'une situation économique qui fait que le public pourrait renoncer à des tests pour des motifs économiques.

Une commissaire confirme qu'il n'y a effectivement pas de dépistage, en tout cas de manière systématique, à large échelle. Elle note que, puisque le regroupement des gymnasiens à Lausanne dépasse les personnes domiciliées à Lausanne, est-ce que le but est de distinguer les lausannois des non-lausannois ? Est-ce qu'il s'agit d'un projet pilote ou non, étant donné que cela ne figure pas expressément dans le texte du postulat ?

Le postulant répond que son postulat est au bénéfice des jeunes domiciliés à Lausanne, comme la mesure le prévoit actuellement.

A titre exemplatif, à Zurich, ce ne sont pas les services de santé municipaux, ou l'équivalent des infirmières en milieu scolaire à Lausanne, qui font les dépistages, mais ce sont les centres communautaires auxquels peuvent s'adresser les jeunes zurichoïses domiciliés à Zurich, et qui, cas échéant, ne paient pas la consultation.

Il existe suffisamment d'arguments plaidant en faveur d'une mise en place généralisée de la mesure à Lausanne. Vu l'impact notamment financier que peut avoir ce genre de mesure, que la Ville de Lausanne pourrait mettre en place un projet pilote, afin de comparer les différents modèles, et à terme, en fonction du succès ou non de la mesure, prenne une décision quant à la pérennisation de la mesure.

Une commissaire note que si dans un couple, l'un habite à Lausanne et l'autre ailleurs, seul l'un d'entre eux pourra se faire dépister gratuitement, tandis que l'autre pas. Il y a donc un problème d'égalité de traitement dans une mesure de ce type.

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/44_TexteCE.pdf

Conseil communal de Lausanne

Elle se demande également pourquoi seule la population de jeunes et ceux qui sont titulaires de la Carte Culture seraient visés par cette mesure. Elle est dérangée par le fait qu'un seul type de population d'un certain âge soit visé.

Une commissaire relève que le sujet n'est pas de compétence communale. Elle tient à souligner que la répartition des compétences est établie pour une bonne raison. Selon elle, cela doit rester au niveau cantonal, pour ce qui est de la mise en œuvre des tests (ex. Unisanté ou PROFA) ou respectivement, au niveau fédéral, pour savoir quelle est la prise en charge des tests et de la sensibilisation de manière générale avec l'assurance maladie de base. Partant, ce n'est pas à la collectivité publique lausannoise de prendre en charge cet éventuel projet-pilote.

Une commissaire pense qu'au niveau de l'école, il n'y a pas assez d'éducation sur ce sujet. Elle se range à l'avis que la Ville n'est pas compétente. Elle plaide pour profiter du fait que les jeunes femmes de 15 à 19 ans vont chez le gynécologue et pour s'appuyer sur ces consultations.

Une commissaire soutient ce postulat. Il existe clairement une demande en besoin évident pour les jeunes, car ils ne se font pas tester et ce pour deux raisons principales. Premièrement, ils n'ont, pour la plupart, pas d'argent, car ils ne reçoivent même pas une rente de chômage. Deuxièmement, lorsqu'ils ont, par exemple 16 ans, et qu'ils veulent se faire tester, les factures sont envoyées à leur domicile familial et il n'y a aucun anonymat possible. Elle reconnaît bien évidemment que ce projet devrait être mené dans l'idéal au niveau cantonal, mais estime qu'il serait déjà extrêmement intéressant et important d'avancer et de donner l'élan avec un projet pilote au niveau communal.

Une commissaire estime qu'il est important que la Ville de Lausanne prenne l'initiative de ce projet pour insuffler cette idée au Canton et autres communes. Lucerne et Zurich ont outrepassé leurs compétences ce qui a permis d'ouvrir les débats.

Une commissaire s'interroge sur la difficulté exprimée concernant l'anonymat des tests de laboratoire. Elle présente la consultation VIH-IST anonyme (VISTA), qui existe à Unisanté et qui prévoit précisément qu'il n'y a pas de rapport envoyé aux représentants légaux. Elle tient donc à souligner qu'il existe des consultations anonymes à ce sujet. De plus, le postulat est large, il concerne tous les jeunes de moins de 25 ans. Par conséquent, parmi ces derniers, il existe des étudiants, mais également des jeunes qui ont une profession et gagnent un salaire.

En outre, elle estime que la gratuité des tests de dépistage n'est pas une mesure qui va permettre de responsabiliser les jeunes quant à leur pratique sexuelle. Selon elle, il serait plus adéquat de faire de la prévention, de distribuer des préservatifs, etc.

Finalement, concernant la problématique de la répartition des compétences, cette mesure sort des compétences communales. Par conséquent, il n'incombe pas à la société lausannoise de payer les tests pour le dépistage de la santé sexuelle des jeunes de moins de 25 ans.

Un commissaire note que le coût d'un test est de 82 francs et qu'ils sont gratuits pour les moins de 25 ans. Pour, le test rapide, qui suffit pour les hépatites B et C, le coût s'élève à 20 francs et c'est 3 à 10 francs pour les moins de 25 ans. Il estime donc que la gratuité est quasiment déjà prévue pour les jeunes de moins de 25 ans. Ce n'est pas à la collectivité publique lausannoise d'assumer les coûts de dépistage des jeunes de moins de 25 ans. Il estime que les gens doivent prendre leur précaution à l'avance et ne doivent pas agir n'importe comment.

Le postulant répond que la gratuité concerne le coût de la consultation, mais elle ne concerne pas les tests, notamment en laboratoire. En résumé, l'ensemble du coût des tests n'est donc pas gratuit.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire explique que le système de santé suisse est l'un des systèmes les plus en retard au niveau européen par rapport à son investissement dans la prévention d'une manière générale, et que c'est ce qui explique l'explosion des coûts de la santé en Suisse. Cela explique également le fait que la population suisse, malgré qu'elle ait une longue espérance de vie, ait une espérance de vie en bonne santé nettement plus basse que beaucoup d'autres pays européens.

Lorsque des personnes ont eu un rapport à risque, les tests faits en urgences sont payés par l'assurance maladie et coûteront beaucoup plus cher que les coûts de la prévention en amont. Une femme peut se protéger plus ou moins facilement contre une grossesse en utilisant un moyen de contraception. En revanche, concernant la transmission d'IST, la femme est clairement dépendante de son partenaire sexuel masculin. Dû notamment à ce problème d'inégalité qui a pour conséquence qu'une personne ne peut pas toujours se protéger comme elle le voudrait, il est important d'apporter une réponse efficace à cette problématique de santé sexuelle.

Un commissaire rappelle qu'à chaque fois qu'un postulat touche au domaine de la santé, ce même débat sur la répartition des compétences a lieu. Il rappelle que Lausanne est une ville de 150'000 habitants avec des populations à risque, particulièrement exposées et que par conséquent, la Ville de Lausanne a une responsabilité par rapport à ces populations.

Beaucoup de questions demeurent ouvertes, tels que le coût de la mesure, la façon avec laquelle cette mesure devrait être adaptée, etc., et si la Municipalité aura de renoncer à faire une chose pour en faire une autre.

Le postulant répond aux différentes questions et remarques.

- le choix d'avoir limité la mesure aux jeunes domiciliés à Zurich et ceux titulaires de la CarteCulture avait justement pour but de restreindre le coût de la mesure pour qui la capacité de ressources et l'accès à ces soins est une véritable problématique.
- Il favorable à une mesure de campagne à large échelle.
- La répartition des compétences n'empêche pas de tester à plusieurs échelons différents modèles jusqu'à trouver un modèle adéquat. Il note que le PLR à Lucerne et à Zurich était en faveur de la mesure
- La prise en charge par la LaMal dépend de la hauteur de la franchise. De plus, le volet « prévention » est extrêmement chiche, voire totalement inexistant.
- s'assurer que n'importe quel jeune puisse avoir accès à ce test, qu'il soit lausannois ou pas, mais en l'occurrence lausannois pour ce qui concerne la Ville de Lausanne constitue le véritable enjeu, et non de savoir véritablement où se trouve le payeur.
- fixer un âge limite à 25 ans et prendre le critère de la Carte Culture, qui signifie déjà avoir fait un examen plus approfondi des ressources, lui semblaient être des données sont facilement vérifiables sans avoir un attirail administratif trop lourd.

Une commissaire estime qu'il y a beaucoup d'autres choses qui doivent être fait préventivement en matière de santé publique et s'interroge pour quelle raison la prévention des IST doit primer sur les autres maladies. Le choix de cibler que les jeunes de moins de 25 ans et les titulaires d'une Carte Culture est dérangeant, car certaines personnes qui ont 88 ans reçoivent la Carte Culture mais n'ont pas besoin de tests gratuits, tandis qu'il y a des personnes qui ont 40 ans mais qui hésitent à faire ce test de 80 francs parce qu'elles n'ont pas les moyens.

Madame DELANOY ORTEGA relève que selon les informations de l'OFSP, l'augmentation des IST est continue (ex. chlamydia, gonorrhée, syphilis, etc.). En sus, l'on observe que certains bassins de populations sont plus touchés, dont notamment Zurich et le bassin lémanique. Il est également dit aussi que l'incidence de ces problématiques est plus importante dans les lieux urbains. Il est donc difficile de s'exclure de cette préoccupation.

Conseil communal de Lausanne

Concernant la question du choix des bénéficiaires de la mesure, pourquoi 15 à 25 ans ? S'agissant de la chlamydia, cela se légitime bien étant donné que l'âge médian des femmes présentant une chlamydia est de 24 ans. Autrement dit, la moitié des femmes qui en ont ont moins de 24 ans. Partant, le postulat se place assez bien dans la cible. Pour la gonorrhée, c'est un tout petit peu plus âgé, mais l'on voit bien que la population dans cette classe d'âge-là semble être assez fortement concernée.

Finalement, elle confirme que l'accessibilité d'une démarche de dépistage pour la population jeune dépend de la discrétion et pas seulement l'aspect financier. Dans un objectif de prévention, il serait souhaitable de pouvoir élargir sur le plan géographique, au-delà des seules limites de la Ville de Lausanne, la mise en œuvre d'une telle démarche.

Le postulant note qu'en proposant une mesure qui est en dehors de la compétence communale, il est normal qu'il ne propose pas de payer ladite mesure pour toutes les personnes domiciliées dans le canton.

Concernant les autres actes de prévention, il tient à préciser que le postulat n'empêche absolument pas aucune autre mesure.

Madame DELANOY ORTEGA raconte qu'il y a fort longtemps, il y a un peu plus d'un siècle, la Ville de Lausanne a eu l'immense courage de créer un service de santé scolaire. A ce moment-là, c'était une mesure exclusivement lausannoise parce qu'il n'y en avait pas dans le reste du canton. Genève a fait la même chose à peu près à la même période. Finalement, cette initiative d'il y a un siècle a fait des petits puisque maintenant, le service de santé scolaire existe dans tout le canton.

Qui accepte le renvoi du postulat à la Municipalité ?

Vote : 7 oui 5 non 0 abstention

Lausanne, le

La rapportrice :
Constance VON BRAUN